



Fiche technique chapiteau 13m x 17m Marque Ortona

- Dimensions :

Surface intérieure et utilisable : 13m x 17m.

Hauteur au centre : 6m.

Surface totale (haubanages compris) : 29m x 22m minimum.

Nombre de poteaux de tour : 22.

Nombre de poteaux de corniche : 4 ou 6 (suivant le vent).

Nombre de mâts principaux : 2 type « eiffel »; résistance à l'arrachement : 1,5 tonne par mât.

- Implantation :

Terrain stable et tondu sans canalisations ni raccordements de toutes sortes (se renseigner auprès de la mairie), avec visite préalable d'un salarié de l'association.

Ancrage du chapiteau réalisé à l'aide de 33 pinces (pieux en acier) d'environ 1,20m de longueur, diamètre 2cm ou 2,5cm, enfoncées d'environ 70cm dans le sol ; résistance à l'arrachement : 620kg par sangle correspondant à un poteau de tour.

- Eclairage et sécurité :

Eclairage intérieur pouvant être composé d'hallogènes 500 watts fixés sur les mâts principaux du chapiteau et pouvant être alimentés par une armoire électrique 40ampères/220volts monophasée (rallonge fournissant en bout une prise « standard » 16 ampères) fournie et homologuée.

Le cas échéant, prévoir un point d'électricité à moins de 100 mètres du chapiteau. Si ouverture d'un compteur forain, faire les démarches auprès de la mairie au moins 1 mois avant l'implantation du chapiteau.

- Sécurité :

3 extincteurs à poudre ABC et à eau , 1 au pied de chaque mât et 1 au niveau de l'armoire électrique (si fournie).

Consignes de sécurité affichées sur chaque mât et indiquées à chaque groupe pénétrant sous le chapiteau. Un exercice d'évacuation « surprise » peut être réalisé par le responsable ayant effectué la formation incendie.

Anémomètre pour la mesure du vent.

- **L'alarme** : elle est signalée par le responsable sur place et désigné en tant que tel.

- **Appel des secours** : émis par le responsable sur place depuis son téléphone portable (appel du 112).

- **Sorties de secours** : 4 sorties de secours d'une largeur de 2 m sur une hauteur de 1,80m positionnées aux 4 coins du chapiteau et signalées par au moins deux blocs lumineux marqués « sorties de secours ».

Nota bene : pour la location du gradin ou du chauffage, voir la fiche technique spécifique.